

L'an deux mille vingt-et-un, le six janvier à 14 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle environnement du Smicval à Saint Denis de Pile et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 31/12/2020

Étaient présents :

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 033-253306617-20210106-2021\_04-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	P	Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	P	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	V	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	V	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	V	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	P
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	V	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210106-2021\_04-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HILLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye  
Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
Monsieur le Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 06 janvier 2021, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION N° 2021 - 04

**Objet** : Désignation de représentants SMICVAL auprès de l'Association Nouvel'R

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SMICVAL est à l'origine de la création de l'Association Nouvel'R en 2018. Cette association a pour objectif de faciliter l'implantation de porteurs de projets en lien avec l'économie circulaire, sur notre territoire. Elle est composée de 9 membres fondateurs. Outre le SMICVAL : les Communautés De Communes de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais, du Grand St Emilionnais, et Latitude Nord Gironde ; la Communauté d'Agglomération du Libournais, EDF, le tiers Lieu Arrêt Minute à Libourne et les entrepreneurs Usine Végétale au Fieu.

Considérant que l'économie circulaire a pour finalité la sobriété et la lutte contre les gaspillages. Elle englobe les activités conduisant à réduire les impacts des modes de production des biens (achats durables, écoconception, économie de fonctionnalité, écologie industrielle territoriale), à modifier les comportements de consommations (don, vrac, réemploi, réparation, ...), et à plus recycler. Elle constitue ainsi l'opportunité de créer des activités locales en lien avec l'objectif de réduction des impacts environnementaux, notamment dans le domaine des activités Zéro Waste.

Considérant que les premiers mois d'activité ont consisté à créer un bouquet de services d'accompagnement aux porteurs de projets. Une dizaine de projets sont ainsi actuellement accompagnés avec une perspective de création d'activités à court ou moyen terme.

Considérant qu'après la phase électorale, il convient de désigner un représentant titulaire du SMICVAL pour siéger au Conseil d'Administration de Nouvel'R ainsi qu'un représentant suppléant.

Ainsi, il est proposé les candidatures suivantes :

Représentant titulaire : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

Représentant suppléant : Monsieur Sylvain GUINAUDIE

Ainsi, il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès de l'Association NOUVEL'R.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) et 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'approuver la nomination de :

- Monsieur Jean-Philippe LE GAL, en tant que représentant titulaire
- Monsieur Sylvain GUINAUDIE, en tant que représentant suppléant

au sein de l'Association NOUVEL'R pour représenter le SMICVAL.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 06 janvier 2021